




PRIX DE THESE DE L'UNIVERSITE DE
REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

EDITION 2020

REGLEMENT DU CONCOURS

Concours gratuit sans obligation d'achat



Sommaire

1. PRESENTATION DU CONCOURS	1
2. CRITERES D'ADMISSIBILITE / RESTRICTIONS DE PARTICIPATION	2
3. SELECTION	2
a. Processus de sélection	2
b. Date-lieu	3
c. Jury	3
c. Prix / dotation	4
d. Critères d'évaluation du jury	4
4. GARANTIES DES PARTICIPANTS	4
5. GARANTIES DES ORGANISATEURS	4
6. DROIT A L'IMAGE	4
7. ACCEPTATION DU REGLEMENT	5
8. CALENDRIER DU CONCOURS / RECAPITULATIF	5
9. CONTACT	5

1. PRESENTATION DU CONCOURS

Une remise de prix de thèse de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) sera réalisée lors de la rentrée solennelle 2020 récompensant ainsi ses meilleur-e-s docteur-e-s 2019.

Le prix de thèse distinguera l'excellence du travail de thèse.

Trois prix seront attribués, toutes écoles doctorales de l'URCA confondues.

Une présélection de 10 candidats dits nominé-e-s dont les modalités sont détaillées au point 3 sera faite par les différentes écoles doctorales (ED). Une sélection finale par un jury d'experts externes sera réalisée pour sélectionner 3 lauréat-e-s.

Ce prix offre une occasion unique pour les lauréat-e-s de pouvoir communiquer sur la qualité de leur travail en mentionnant cette distinction sur leur CV.

Cet évènement contribuera aussi à développer la politique d'attractivité et la visibilité de la recherche à l'URCA.

Ce concours est gratuit sans obligation d'achat.

2. CRITERES D'ADMISSIBILITE / RESTRICTIONS DE PARTICIPATION

Pour prendre part à ce concours, les participant-e-s doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- Être majeurs,
- Avoir été inscrit dans un **programme de doctorat d'une des écoles doctorales de l'URCA** et avoir **soutenu leur doctorat au cours de l'année 2019** (entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019) ;
- Se tenir disponible courant octobre, en cas d'obtention d'un des prix, pour la remise des prix et la promotion qui pourra en être faite.

3. SÉLECTION

a. Processus de sélection

Une pré-sélection organisée par l'URCA, détermine les 10 candidat-e-s nominé-e-s retenu-e-s pour la sélection finale des 3 lauréat-e-s par un jury d'expert-e-s externes. Les modalités sont décrites ci-après :

1. Une présélection de 10 nominé-e-s (réparti-e-s entre ED au prorata du nombre de soutenances réalisées en 2019)¹ sera établie.
Pour ce faire, les candidatures seront ouvertes le 17 juillet 2020. Les docteur-e-s 2019 et leurs directeur-riche-s de thèse principaux en seront informé-e-s et la constitution d'un dossier de candidature leur sera demandée.
Le dossier de candidature sera déposé par mail auprès de l'ED de rattachement pour le 25 août 2020, 13h, dernier délai.
Il sera constitué de :
 - Un résumé de la thèse en 3 pages (objectif, contexte, problématique, stratégie de recherche, moyens mis en œuvre, résultats les plus significatifs)
 - Le rapport de soutenance
 - Une lettre de recommandation du-de-la directeur-riche de thèse principal-e
 - Un CV avec les rubriques suivantes :
 - o Parcours de formation (Décrire votre parcours de formation depuis votre Baccalauréat jusqu'à aujourd'hui (formation initiale et continue) en précisant les diplômes, mention, établissement et composition du jury le cas échéant).
 - o Expérience professionnelle de recherche au cours de la préparation de la thèse (Décrire vos expériences professionnelles successives en précisant pour chacun le lieu, la durée, le financement, le directeur ou responsable, les publications et produits de valorisation (brevets, etc.) et le cas échéant le type de prix obtenu).
 - o Position actuelle (dénomination du poste et lieu) et description succincte du projet de recherche le cas échéant.
 - o Activités d'encadrement et management de personnel (Décrire vos expériences d'encadrement d'étudiant et de personnel non étudiant en précisant la durée et le profil de la personne (Masters, BTS, technicien...)).

¹ 3 en SHS (26 soutenances), 2 en SNI (20 soutenances), 2 en ABIES (17 soutenances), 3 en Santé et SF (23 soutenances)

- Réseau d'interaction professionnelle et projet collaboratif (Décrire vos participations et implications dans des projets de recherche collaboratifs ainsi que votre réseau de relations professionnelles de collaboration académique, industrielle, etc.)
- Evènements et rencontres scientifiques (Décrire vos expériences d'organisation et de participation à tous types de rencontres scientifiques (membre organisateur, communication orale, poster, animation scientifique...) en précisant locale, régionale, nationale ou internationale.
- Publications après la thèse
- Autres expériences professionnelles et responsabilités (Décrire vos autres expériences et responsabilités professionnelles de type pédagogique, administrative et financière, implication dans les structures de recherche, responsabilités collectives, expertises, relectures, etc.)

Chaque ED réunira un comité restreint afin de procéder à la pré-sélection. Chaque ED sera libre de déterminer ses critères d'appréciation (brevets, publications dans des revues à facteur d'impact élevé, durée de la thèse, insertion professionnelle, originalité du sujet, etc.). Le nombre de nominé-e-s sera remonté sans classement.

2. Une sélection de trois lauréat-e-s sera faite courant septembre 2020 par une commission d'expert-e-s externes parmi les candidat-e-s nominé-e-s proposé-e-s par les ED, notamment ceux qui démontrent des qualités particulières sur la base du dossier préalablement constitué et d'une grille d'évaluation proposée par les organisateurs.
3. Une validation du classement proposés par les expert-e-s par la commission recherche du 29 septembre 2020 sera réalisée. Il reviendra aux professeur-e-s et maître-esse-s de conférences membres de la commission recherche du conseil académique de l'URCA de valider le classement des expert-e-s.

b. Date-lieu

Les 3 lauréat-e-s seront, par la suite, contacté-e-s par mail ou par téléphone pour les avertir de leur prix et seront sollicités pour promouvoir cette action (tournage capsule ou présence) lors de la rentrée solennelle de l'URCA qui se déroulera courant octobre à Reims.

c. Jury

Le jury de sélection finale « Prix de thèse de l'Université de Reims Champagne Ardenne – Edition 2020 » est composé de cinq membres dont un président du jury. Il représente au mieux les pôles d'application et ED de l'URCA : AEBB (Agrosciences Environnement Biotechnologie et Bioéconomie), SNI (Sciences du Numérique et de l'Ingénieur), SFS (Santé et Sciences Fondamentales) et SHS (Sciences Humaines et Sociales). Les membres du jury, approuvés par l'URCA, désignent le-a premier-ère lauréat-e, le-a deuxième lauréat-e et le-a troisième lauréat-e.

Les cinq membres désignés pour ce jury sont :

- Sébastien Candell, Président honoraire de l'Académie des sciences (parrain de la promotion 2019)
- Frédéric Lamaty, Institut des biomolécules Max Mousseron, Université de Montpellier (AEBB)
- William Gasparini, Directeur de l'école doctorale sciences humaines et sociales - perspectives européennes, Université de Stasbourg (SHS)
- Lhousseine Touqui, Directeur de recherche, Institut Pasteur (santé)
- Lionel Limousy, Professeur à l'Université de Haute-Alsace (SNI)

c. Prix / dotation

Trois prix seront remis lors de la rentrée solennelle par les organisateurs et leurs partenaires. Le premier prix sera de 2000 euros, le second de 1500 euros et le 3^{ème} de 1000 euros. La dotation se fera par virement bancaire.

d. Critères d'évaluation du jury

Les critères sur lesquels les membres du jury de la sélection finale « Prix de thèse de l'Université de Reims Champagne Ardenne – Edition 2020 » se baseront pour évaluer les dossiers de candidature sont les suivants :

1. Impact de la recherche scientifique et valorisation des données issues de la thèse (noté sur 5)
2. Hypothèse de travail et stratégie de recherche développée (noté sur 5)
3. Responsabilités managériales, pédagogiques, administratives et financières (noté sur 5)
4. Réseau professionnel d'interactions partenariales et collaboratives (noté sur 5)
5. Organisation et participation à des événements scientifiques (noté sur 5)
6. Insertion professionnelle depuis l'obtention du doctorat (noté sur 5)

4. GARANTIES DES PARTICIPANTS

Le-a participant-e garantit qu'il est le-a seul-e titulaire des droits d'auteur/propriété intellectuelle relatifs aux documents fournis pour la constitution de son dossier de candidature.

5. GARANTIES DES ORGANISATEURS

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de :

- Non-réception des présentations transmises par voie électronique ;
- Utilisation frauduleuse des textes remis par leurs auteurs ;
- Plagiat.

6. DROIT A L'IMAGE

Pour la nécessité de communication autour du « Prix de thèse de l'Université de Reims Champagne-Ardenne – Edition 2020 », pour les candidat-e-s lauréat-e-s, la remise des prix sera photographiée et filmée par un-e prestataire professionnel-le. Chaque lauréat-e autorise l'URCA à :

- Photographier / filmer la remise ;
- Reproduire et diffuser ces images et captations vidéos sur les supports suivants : flyers, cartons d'invitation, cartes de vœux, brochures, plaquettes, encarts publicitaires, articles de presse, rapports d'activités, dossiers de presse, diaporamas, pellicules, vidéos dans le cadre ou non de projections, affichage, signalétique mobile (banderoles, kakémonos...) et fixe, PLV, goodies, sites internet, lettres électroniques, DVD et autres applications multimédia, expositions, ouvrages, réseaux sociaux (connus ou

non-connus à ce jour), archives, à des fins de communication interne, externe, institutionnelle ou promotionnelle, à titre gratuit, et, dans tous les cas, pour un usage exclusivement professionnel ;

Ces images, protégées et seulement accessibles par l'URCA, sont conservées pendant 50 années. Elles sont détruites dès la fin de l'engagement du-de la lauréat-e.

La photographie et les vidéos peuvent être transmises à des tiers par l'URCA (partenaires et média) mais ne sont ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux prévus sans son consentement.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent chaque lauréat-e est garanti. Le-a lauréat-e peut à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie s'il le juge utile.

A cet effet, le-a candidat-e signera une autorisation de prise et d'utilisation de l'image ainsi qu'une cession de droit d'utilisation de ces images dans un but non lucratif.

7. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'opération « Prix de thèse de l'Université de Reims Champagne-Ardenne Edition 2020 » implique l'acceptation complète du présent règlement. Le comité d'organisation pourra donc exclure tout-e participant-e qui ne respecterait pas le présent règlement. Cette exclusion pourra se faire à tout moment et sans préavis.

Le règlement complet est déposé en la S.E.L.A.R.L. TEMPLIER ET ASSOCIES, Huissiers de Justice associés, sise 4 rue Condorcet à Reims ; est disponible gratuitement en écrivant à Université de Reims Champagne-Ardenne, est consultable sur le site de l'Université (www.univ-reims.fr), et est communiqué aux docteur-es 2019 de l'URCA.

8. CALENDRIER DU CONCOURS / RECAPITULATIF

- **Appel à candidature/inscription** : 17 juillet 2020
- **Limite d'envoi des dossiers de candidature / date limite de participation** : 25 août 2020 – 13h
- **Pré-sélection des nominé-e-s**: début septembre 2020
- **Sélection par jury d'expert-e-s externes des 3 lauréat-e-s** : courant septembre 2020
- **Validation du classement par la commission recherche** : 29 septembre 2020
- **Remise des prix** : 9 octobre 2020

9. CONTACT

prix.these@univ-reims.fr